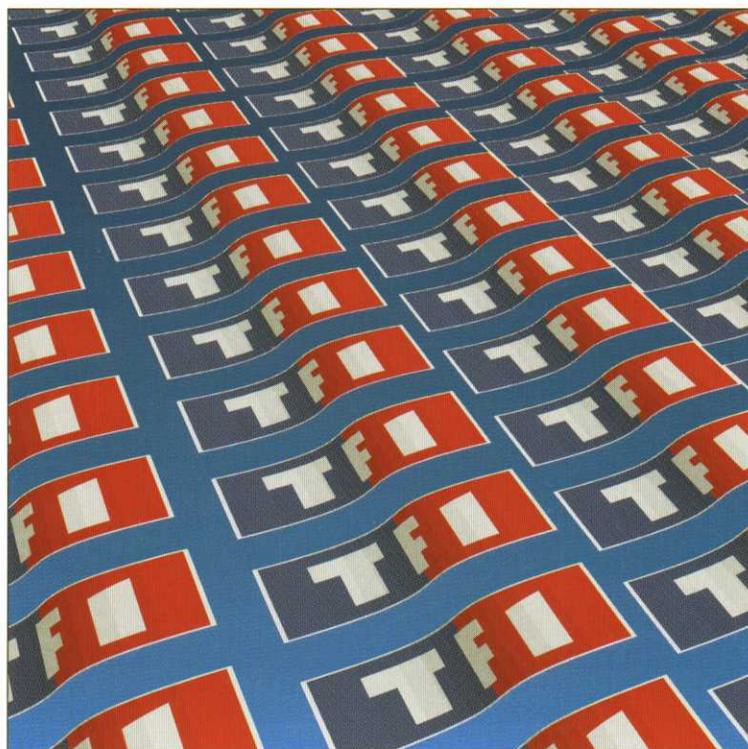




# RAPPORT FINANCIER 1992



Assemblée Générale Ordinaire  
du 10 juin 1993

# SOMMAIRE

<b>Administration, Direction, Contrôle</b>	2
<b>Synthèse de l'activité</b>	4
<b>Organigramme du Groupe TF1</b>	6
<b>Activités du Groupe</b>	7
<b>Assemblée Générale du 10 juin 1993</b>	12
• Rapport de gestion du Conseil d'Administration	12
• Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	17
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	18
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	18
• Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	19
• Résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 10 juin 1993	20
<b>Renseignements financiers : Comptes Consolidés</b>	22
• Bilan	22
• Compte de résultat	24
• Tableau de financement	25
• Annexe	26
• Eléments significatifs des annexes des exercices précédents	31
<b>Renseignements financiers : Société Mère</b>	32
• Bilan	32
• Compte de résultat	34
• Tableau de financement	35
• Annexe	36
• Eléments significatifs des annexes des exercices précédents	43
<b>Marché et rendement du titre</b>	45
<b>Renseignements concernant la Société TF1</b>	46

# ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION<sup>(1)</sup> (juin 1993)

### **Président Directeur Général**

- Patrick LE LAY

### **Administrateurs**

- Francis BOUYGUES
- Martin BOUYGUES
- Corinne BOUYGUES
- Nicholas CLIVE WORMS
- CREDIT LYONNAIS - Représenté par Sylvain CARNOT
- François DALLE
- Etienne MOUGEOTTE
- Olivier POUPART-LAFARGE
- SOCIETE GENERALE - Représentée par Marc VIENOT

### **Administrateurs représentants du Personnel**

- Liliane NOEL-THOLOMET
- Jean-Pierre PERNAUT

### **Commissaires aux Comptes**

*Titulaires :*

Cabinet SALUSTRO-REYDEL <sup>(2)</sup>

Dominique LEDOUBLE <sup>(3)</sup>

*Suppléants :*

Jean-Louis MULLENBACH <sup>(2)</sup>

Jean-Pierre CROUZET <sup>(3)</sup>

(1) Tous les administrateurs ont été nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 1993, à l'exception de Nicholas CLIVE WORMS, Liliane NOEL-THOLOMET et Jean-Pierre PERNAUT, nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 1992.

(2) renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 1993.

(3) nommé lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 1989.

# ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE

## PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE TF1 (mai 1993)

### DIRECTION GENERALE

- **Président Directeur Général**  
Patrick Le Lay
- **Vice Président**  
Etienne Mougeotte

### ANTENNE

- **Directeur Général Adjoint de l'Antenne**  
Christian Dutoit
- **Directeur de l'Information**  
Gérard Carreyrou
- **Directeur de la Rédaction**  
Robert Namias
- **Directeur du Département Production, Cinéma, Acquisitions et Coproductions Internationales**  
Guillaume de Vergès
- **Directeur Artistique**  
Dominique Cantien
- **Directeur des Magazines et Documentaires**  
Pascale Breugnot
- **Directeur Administratif et Financier de la Production**  
Francis Willaume
- **Directeur des Sports**  
Jean-Claude Dassier
- **Directeur des Jeux**  
Jean Mino
- **Directeur de la Jeunesse et des Programmes Familiaux**  
Dorothee

### REGIE PUBLICITAIRE

- **Directeur Général Fonctionnel**  
Corinne Bouygues
- **Directeur Général Commercial**  
Claude Cohen

### DIRECTIONS FONCTIONNELLES

- **Directeur Général Adjoint Administration - Finances**  
Jean-Pierre Morel
- **Directeur de la Communication**  
René Tézé
- **Directeur des Relations Humaines**  
Alain Rousseau
- **Directeur Technique**  
Abdelhamid Beldjoudi
- **Directeur des Produits Grand Public**  
Alain Royer
- **Directeur des Affaires Générales**  
Gérard Gachot

### PRINCIPALES FILIALES

#### TF1 ENTREPRISES

Président Directeur Général : Alain Royer  
Directeur TF1 Vidéo : Pierre Brossard  
Directeur Télématique et droits dérivés : Martine Tournier  
Directeur Distribution Internationale : Jean-Pierre Deschateaux

#### TELESHOPPING

Président Directeur Général : Alain Royer  
Directeur Général : Robert Lens

#### UNE MUSIQUE

Président Directeur Général : Alain Royer  
Directeur : Nadine Laïk-Blanchard

#### TF1 EDITIONS

Président Directeur Général : Bernard Fixot

#### TF1 FILMS PRODUCTION

Président Directeur Général : Etienne Mougeotte  
Directeur Général : Guillaume de Vergès

#### PROTECREA

Président Directeur Général : Pierre Wiehn  
Directeur Général : Jean Mino

#### BANCO PRODUCTION

Président Directeur Général : Patrick Le Lay  
Directeur Général : Pascale Breugnot

#### STUDIOS 107

Président Directeur Général : Christian Dutoit  
Directeur : Jean Adam

#### EUROSPORT

- **SAGAS**  
Président Directeur Général : Jean-Pierre Morel
- **ESO/SETS**  
Président Directeur Général : Patrick Le Lay  
Vice-Président : Jean-Claude Dassier  
Directeur Général : Emmanuel Florent

# SYNTHESE DE L'ACTIVITE

## CHIFFRES CLES CONSOLIDES

(en MF)	1992		1991		1990	
Publicité TF1	6 237	84 %	5 498	84 %	5 238	90 %
Diversification et autres recettes	1 197	16 %	1 039	16 %	590	10 %
CA consolidé	7 434	100 %	6 537	100 %	5 828	100 %
Résultat d'exploitation	546		527		478	
Résultat net (part du Groupe)	451		341		300	
Capitaux propres	1 462		1 179		985	
Endettement LMT	123		217		34	
Capacité d'autofinancement	392		449		418	
Stocks de programmes	2 058		2 226		1 667	
Trésorerie nette	839		408		517	

## ACTIVITE 1992

L'année 1992 marque une nouvelle progression pour le groupe TF1. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 7 434 MF, en augmentation de 14% par rapport à celui réalisé en 1991.

Le résultat d'exploitation est en progression de 4% malgré la perte d'EUROSPORT et un coût de grille de programmes qui augmente de 11%.

Le résultat net - part du groupe - ressort à 451 MF, en hausse de 32% sur celui de 1991. Il inclut un résultat exceptionnel consolidé de 52 MF qui tient compte de la plus-value réalisée sur la vente d'une partie des anciens locaux de Cognacq-Jay, des charges de double occupation immobilière liée à l'installation dans de nouveaux locaux à Boulogne, des coûts de la restructuration d'Eurosport et des pénalités infligées à TF1.

### Audience

En 1992, TF1 conserve son leadership en terme d'audience.

Part de marché par cible* (%)	1992	1991	1990
Foyers	41,2	41,6	41,4
Enfants (6-14 ans)	44,4	42,9	41,0
Adultes (15 ans et +)	40,7	42,0	42,1
Ménagères (< 50 ans)	40,2	40,5	40,0

\* Source Médiamétrie

### Publicité

Dans un environnement difficile marqué par la dérive commerciale des chaînes publiques, le chiffre d'affaires publicité de la chaîne augmente de 13% en 1992 contre 5% en 1991.

### Diversification

Le chiffre d'affaires diversification et autres recettes s'élève à 1 197 MF, soit une progression de 15% par rapport à 1991. L'ensemble des activités de diversification représente 16% du chiffre d'affaires consolidé en 1992.

La contribution de la diversification au résultat consolidé est de 37 MF (8% du résultat consolidé).

### Edition / distribution

La vidéo, la télématique, le télé-achat et l'édition littéraire ont consolidé leurs positions et défendu leurs marges sur un marché atone. L'édition phonographique ainsi que la distribution de programmes ont fortement progressé.

### Eurosport

La chaîne sportive EUROSPORT a poursuivi son développement et est reçue par plus de 38,5 millions de foyers européens à fin 1992.

Le rapprochement d'EUROSPORT et de T.E.S.N. en 1993 renforce la position d'EUROSPORT auprès des téléspectateurs et des annonceurs européens qui bénéficient d'un programme plus riche et d'une offre de services accrue.

## PERSPECTIVES 1993

Pour consolider son leadership en 1993, TF1:

- continuera à offrir des programmes de qualité, répondant aux attentes des téléspectateurs,
- renforcera ses relations de partenariat avec les annonceurs en continuant à leur offrir les produits les plus adaptés à leurs besoins.

Ainsi, TF1 devrait résister aux évolutions du paysage audiovisuel français (dérive commerciale des chaînes publiques, impact de la Loi Sapin...) et maintenir sa position malgré une conjoncture économique difficile.

Le groupe poursuivra également le renforcement de ses activités de diversification afin d'améliorer leurs parts de marché et leur rentabilité. De nouveaux développements seront explorés au sein des structures existantes et une attention toute particulière sera portée aux opportunités que peuvent offrir les nouvelles technologies dans le domaine audiovisuel.

## BILAN ET FINANCEMENT

En 1992, le groupe TF1 n'a pas enregistré de modification notable de son périmètre de consolidation. La structure du bilan consolidé 1992 est donc comparable à celle de 1991.

L'actif immobilisé se maintient à 673 MF en 1992, dont 559 MF d'immobilisations corporelles. Les capitaux permanents augmentent de 193 MF pour atteindre 1 851 MF en 1992. Le fonds de roulement est positif de 1 178 MF, en hausse de 181 MF par rapport à 1991. Les dettes financières à long terme sont de 123 MF, en diminution de 94 MF par rapport à 1991.

Le groupe a ainsi renforcé en 1992 sa structure financière.

L'actif circulant augmente de 441 MF pour atteindre 5 442 MF en 1992.

Cette évolution s'explique par :

- une diminution des stocks de 168 MF.  
Le stock net de programmes s'élève à 2 058 MF. Il représente environ 3 années de programmation de films, fictions et séries.
- une augmentation des créances de 182 MF.
- une hausse de la trésorerie (disponibilités + valeurs mobilières de placement) de 427 MF, en partie liée à la vente de Cognacq-Jay.

Cet accroissement de trésorerie ainsi que celui de 1991 ont permis d'autofinancer les investissements dans les nouveaux locaux de Boulogne et le redémarrage d'EUROSPORT.

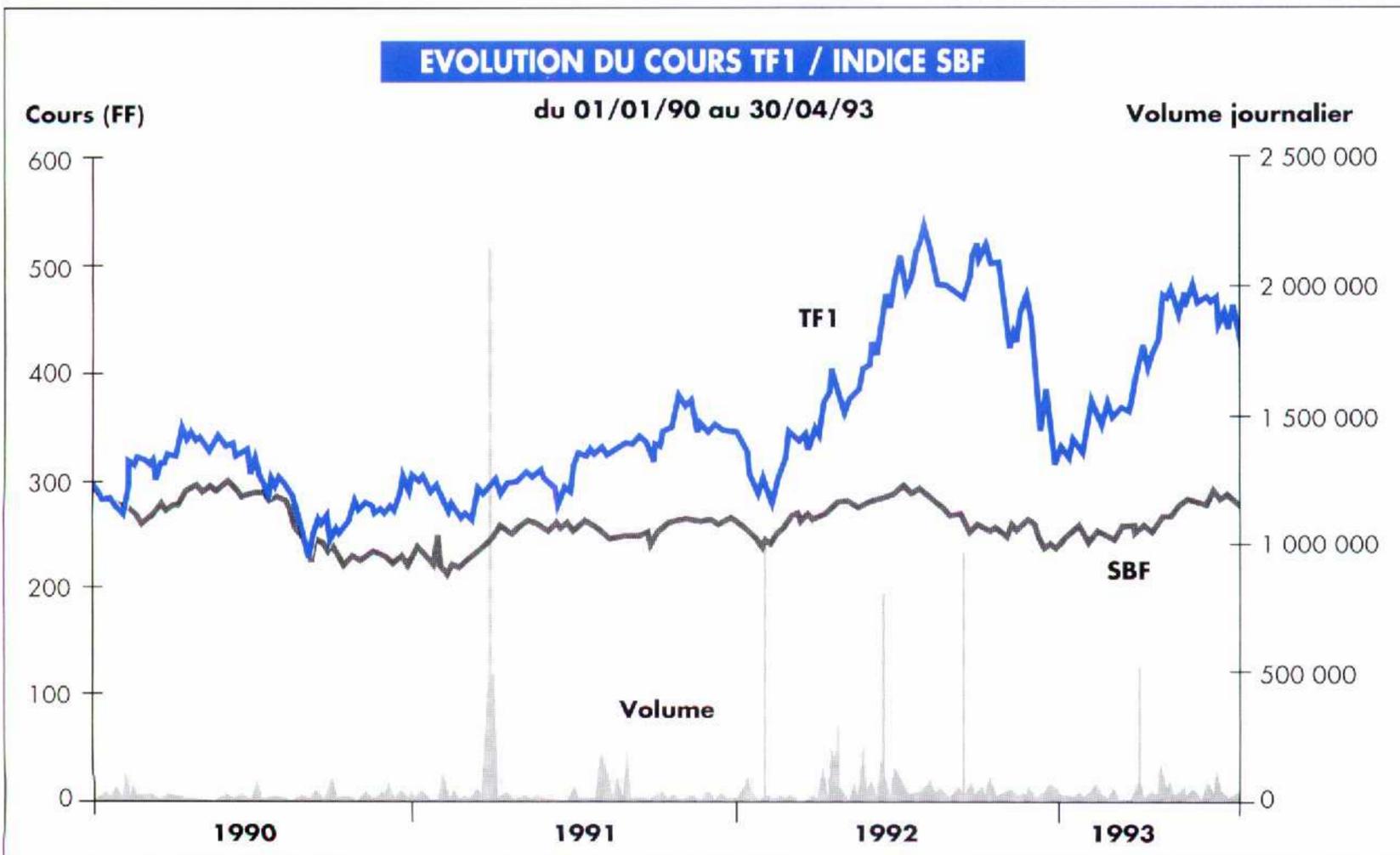
La capacité d'autofinancement est de 392 MF contre 449 MF en 1991.

## LE TITRE

Depuis 1987, TF1 est une valeur de croissance. Au 31 décembre 1992, l'actionnaire de TF1, ayant acquis le titre à 165 Francs lors de la privatisation, a obtenu un rendement de 18% par an (avoir fiscal compris).

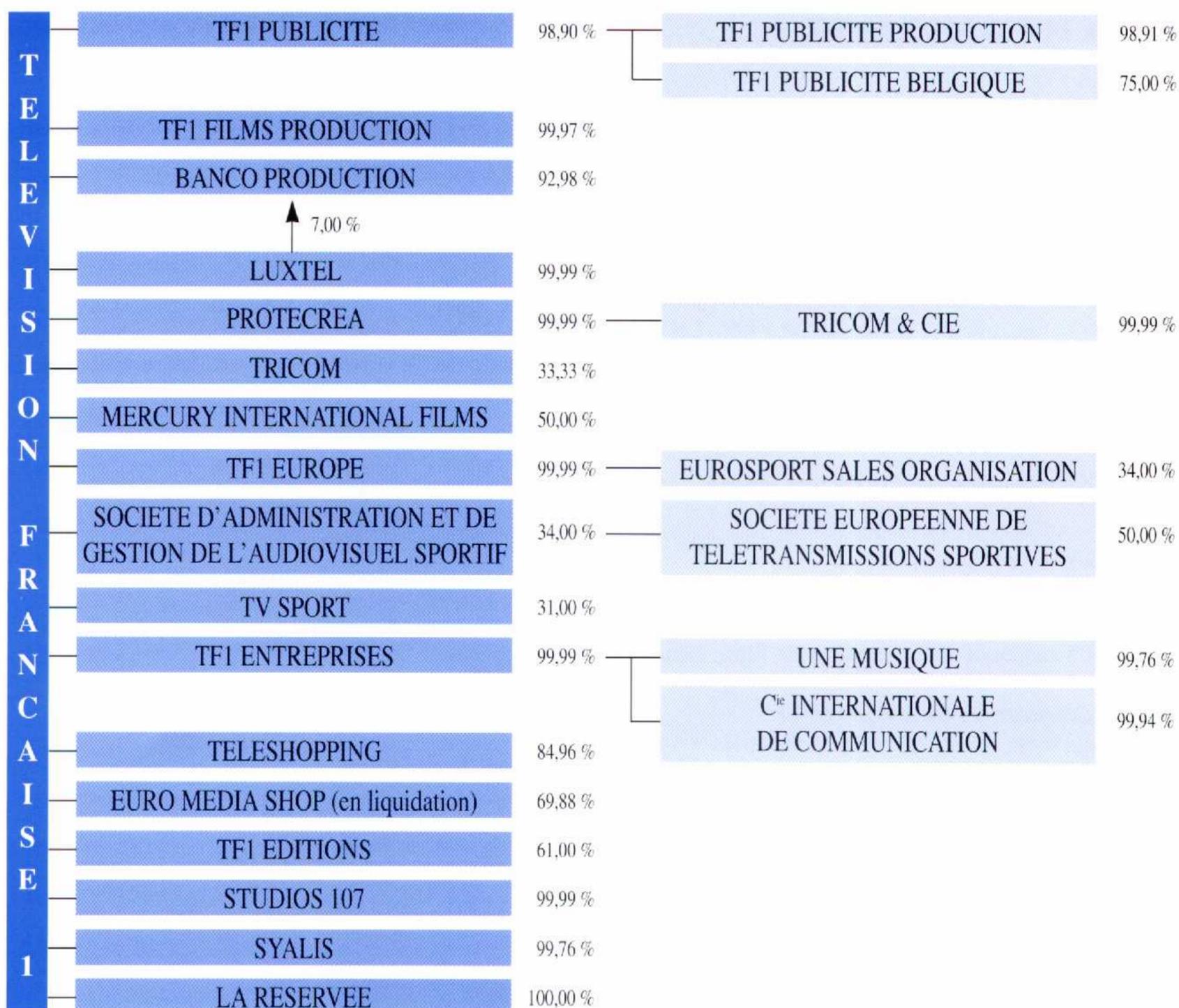
	1992	1991	1990
Cours le + haut en FF	538	382	358
Cours le + bas en FF	310	265	220
Cours moyen en FF	417	318	297
PER moyen	19	20	21
Capitalisation boursière moyenne en MF	8 757	6 668	6 229
Taux de rotation du capital	46 %	35 %	16 %
Bénéfice net par action en FF	21,5	16,2	14,3
Dividende net par action en FF	10	8	7

Fin 1992, le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100.000.

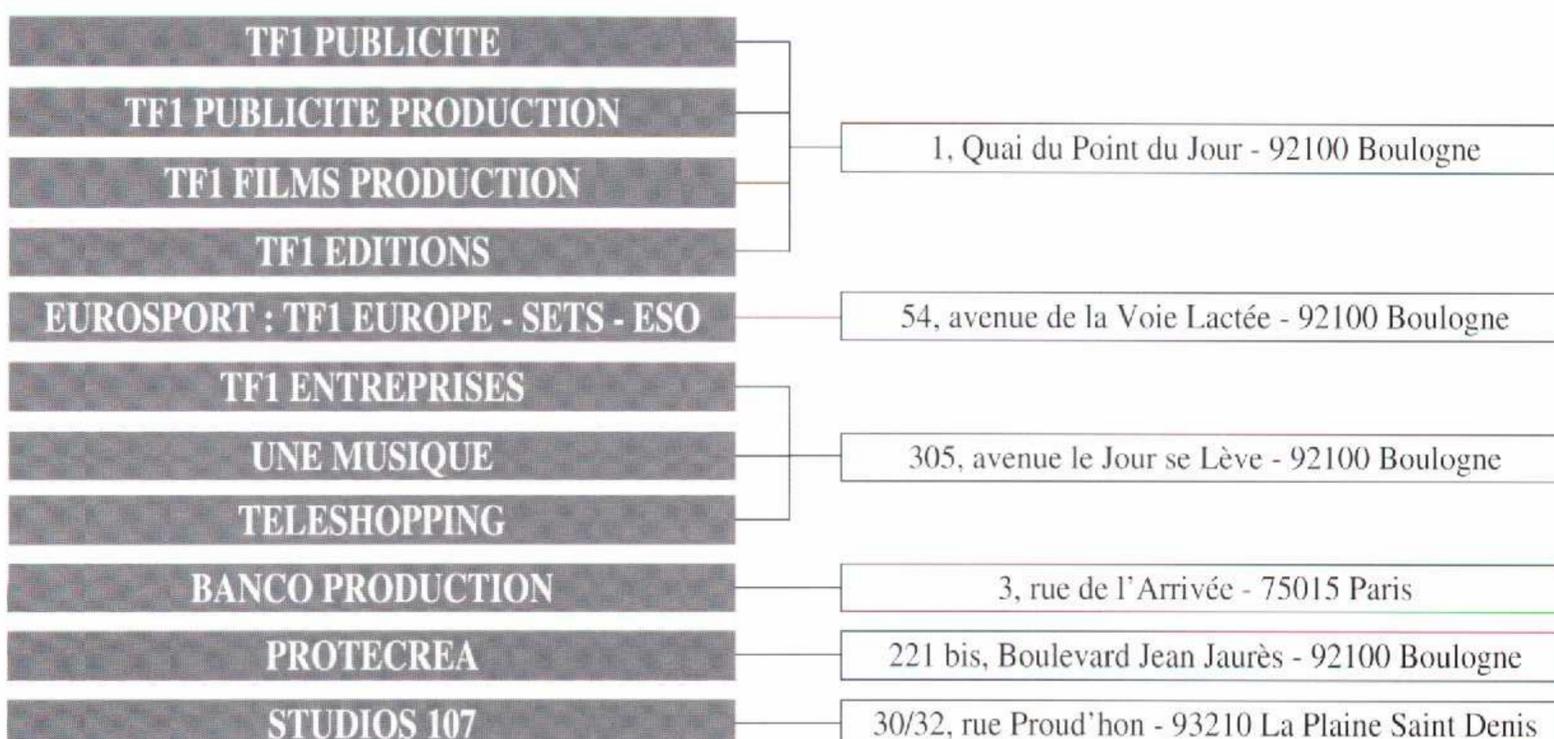


# ORGANIGRAMME DU GROUPE TF1

(juin 1993)



## ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES



# ACTIVITES DU GROUPE

## LE GROUPE TF1

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 (TF1), Société Anonyme, a pour activités principales la production et la diffusion d'émissions de télévision.

TF1 a été privatisée en 1987. 50% du capital ont été acquis, pour un prix de 285 F l'action, par un groupe de repreneurs conduit par la société BOUYGUES.

Depuis, TF1 s'est progressivement diversifiée en développant les synergies liées à son activité principale :

- ◆ en amont, dans le domaine de la production audiovisuelle
- ◆ en aval, dans les domaines de l'édition et de la distribution.

Le redémarrage d'EUROSPORT en 1991 a constitué une nouvelle étape de diversification.

## CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS

<b>1987</b>	Privatisation TELESHOPPING (télé-achat)
<b>1988</b>	TF1 EDITIONS (édition littéraire) UNE MUSIQUE (édition musicale et phonographique)
<b>1989</b>	TF1 ENTREPRISES (vidéo, télématique, vente de programmes et droits dérivés)
<b>1990</b>	BANCO PRODUCTION et PROTECREA (production audiovisuelle) TF1 PUBLICITE PRODUCTION (production de spots publicitaires et de bandes annonce)
<b>1991</b>	STUDIOS 107 (studios de production) Redémarrage d'EUROSPORT (1ère chaîne sportive européenne)
<b>1992/93</b>	Rapprochement d'EUROSPORT et de TESN au sein d'un partenariat entre TF1 / CANAL+ / CAPITAL CITIES - ABC

## POLES D'ACTIVITE AU 31.12.92



## EFFECTIF

L'effectif permanent du groupe est de 1 573 personnes fin 1992, contre 1 559 fin 1987. Cette augmentation est liée essentiellement au développement des filiales. Au 31 décembre 1992, celles-ci représentent 25% des effectifs du groupe, contre 6% en 1987.

## Effectif permanent au 31 décembre 1992

TF1 SA	1 176	75 %
<b>TF1 Publicité</b>	<b>190</b>	
<b>Edition/distribution</b>	<b>111</b>	
TF1 Entreprises+CIC	84	
Une Musique	6	
Téléshopping	20	
TF1 Editions	1	
<b>Eurosport</b>	<b>49</b>	
SETS	24	
ESO	25	
<b>Production</b>	<b>30</b>	
TF1 Films Production	6	
Banco	0	
Protécrea	24	
<b>Studios 107</b>	<b>6</b>	
<b>Divers</b>	<b>11</b>	
<b>TOTAL FILIALES</b>	<b>397</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 573</b>	<b>100 %</b>

# ACTIVITES DU GROUPE

Dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1993, sont présentées (page 12 de ce document) l'activité 1992 et les perspectives 1993 du Groupe TF1 par société. Il convient de s'y reporter.

Seules les principales caractéristiques des pôles d'activité les plus importants sont présentées dans ce chapitre.

## CONTRIBUTION DES ACTIVITES AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE\*

En 1992, le groupe enregistre une nouvelle progression de son chiffre d'affaires (+13,7%).

Les recettes publicité de la chaîne TF1 ont connu une bonne croissance (+13,5%). Selon l'Institut de Recherche et d'Etudes Publicitaires, la télévision est le seul média dont le marché publicitaire progresse en 1992.

Les activités d'édition / distribution ont connu une croissance modérée, dans une conjoncture difficile marquée par le ralentissement de la consommation des ménages.

L'activité d'EUROSPORT a fortement progressé et représente environ 50% du marché de la publicité TV pan-européenne.

Les filiales de production BANCO et PROTECREA ont livré un nombre croissant de programmes. Le volume d'activité de STUDIOS 107 a augmenté sensiblement.

La baisse des prestations techniques fournies par TF1 à des producteurs extérieurs explique celle du chiffre d'affaires divers.

(en MF)	1992	1991	1990
<b>PUBLICITE TF1</b>	<b>6 237</b>	<b>5 498</b>	<b>5 238</b>
<b>Edition/distribution</b>	<b>704</b>	<b>663</b>	<b>429</b>
TF1 Entreprises + CIC	322	298	144
Une Musique	66	18	6
Téléshopping	282	306	246
TF1 Editions	34	41	33
<b>Eurosport</b>	<b>260</b>	<b>103</b>	
<b>Production</b>	<b>108</b>	<b>61</b>	<b>35</b>
TF1 Films Production	45	45	29
Banco	27	3	
Protécrea	36	13	6
<b>Studios 107</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	
<b>Autres recettes (divers TF1 SA, TF1 Pub., ...)</b>	<b>92</b>	<b>189</b>	<b>126</b>
<b>TOTAL DIVERSIFICATION ET AUTRES RECETTES</b>	<b>1 197</b>	<b>1 039</b>	<b>590</b>
<b>CA CONSOLIDE</b>	<b>7 434</b>	<b>6 537</b>	<b>5 828</b>

\* les comptes consolidés comportent des retraitements par rapport aux comptes sociaux comme indiqués dans leurs annexes.

## CONTRIBUTION DES SOCIETES AU RESULTAT CONSOLIDE\*

En 1992, le résultat net part du groupe s'élève à 451 MF en hausse de 32,3% par rapport à celui de 1991. Cette croissance provient essentiellement du résultat de TF1 SA. La contribution des filiales a diminué notamment en raison des pertes liées au redémarrage et à la restructuration d'EUROSPORT.

(en MF)	1992	1991	1990
<b>TF1 SA</b>	<b>414</b>	<b>297</b>	<b>240</b>
<b>Edition/distribution</b>	<b>44</b>	<b>53</b>	<b>34</b>
TF1 Entreprises+CIC	31	39	25
Une Musique	3	3	-1
Téléshopping	8	9	9
TF1 Editions	2	2	1
<b>Eurosport</b>	<b>-60</b>	<b>-30</b>	
<b>Production</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-2</b>
TF1 Films Production	-1	6	
Banco	5	-4	-1
Protécrea	3	4	-1
<b>Studios 107</b>	<b>-6</b>	<b>-11</b>	
<b>Autres résultats (TF1 Pub., sociétés financières)</b>	<b>52</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL FILIALES</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>60</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE - PART DU GROUPE</b>	<b>451</b>	<b>341</b>	<b>300</b>

\* les comptes consolidés comportent des retraitements par rapport aux comptes sociaux comme indiqués dans leurs annexes.

# ACTIVITES DU GROUPE

## ANTENNE

### TF1 SA

(en MF)	1992	1991	1990
Chiffre d'affaires social	5 835	5 178	4 868
dont recettes publicitaires	5 803	5 081	4 808

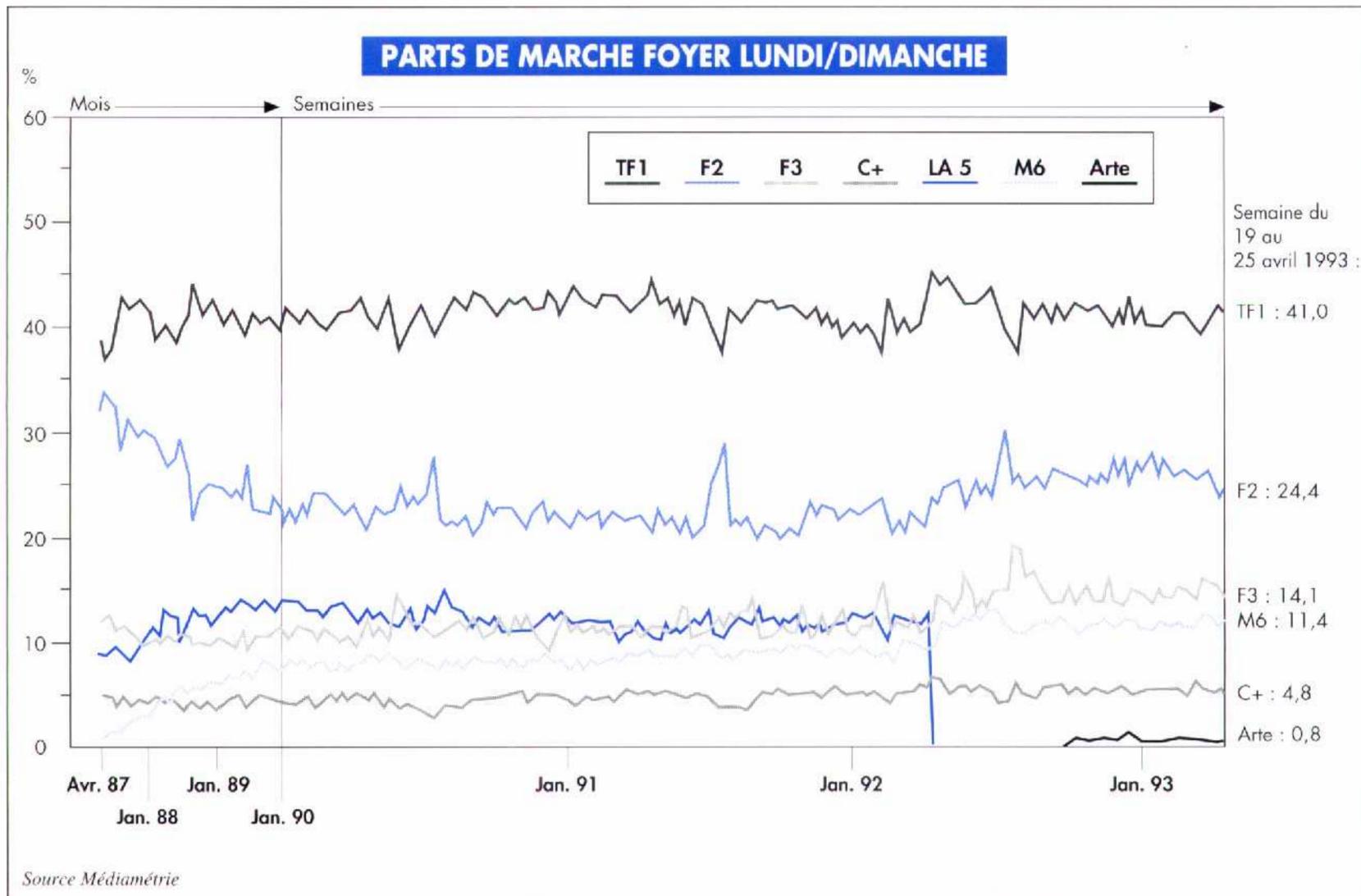
En 1992, l'objectif a été de concilier les exigences suivantes : satisfaire les attentes d'un public dont les goûts évoluent de plus en plus vite, susciter le plus grand nombre de consensus familiaux et répondre aux besoins des annonceurs, tout en se conformant au cahier des charges et en respectant les budgets prévisionnels.

Après une relative stabilisation de 1990 à 1991, le résultat net social a augmenté de 60% en 1992 et atteint 465 MF.

## Audience

Dans un environnement difficile marqué par la dérive commerciale des chaînes publiques, un marché publicitaire TV en faible progression et un cadre réglementaire toujours aussi

pesant, TF1 conserve son leadership en 1992 avec 41% de part de marché audience individus (source Médiamétrie).

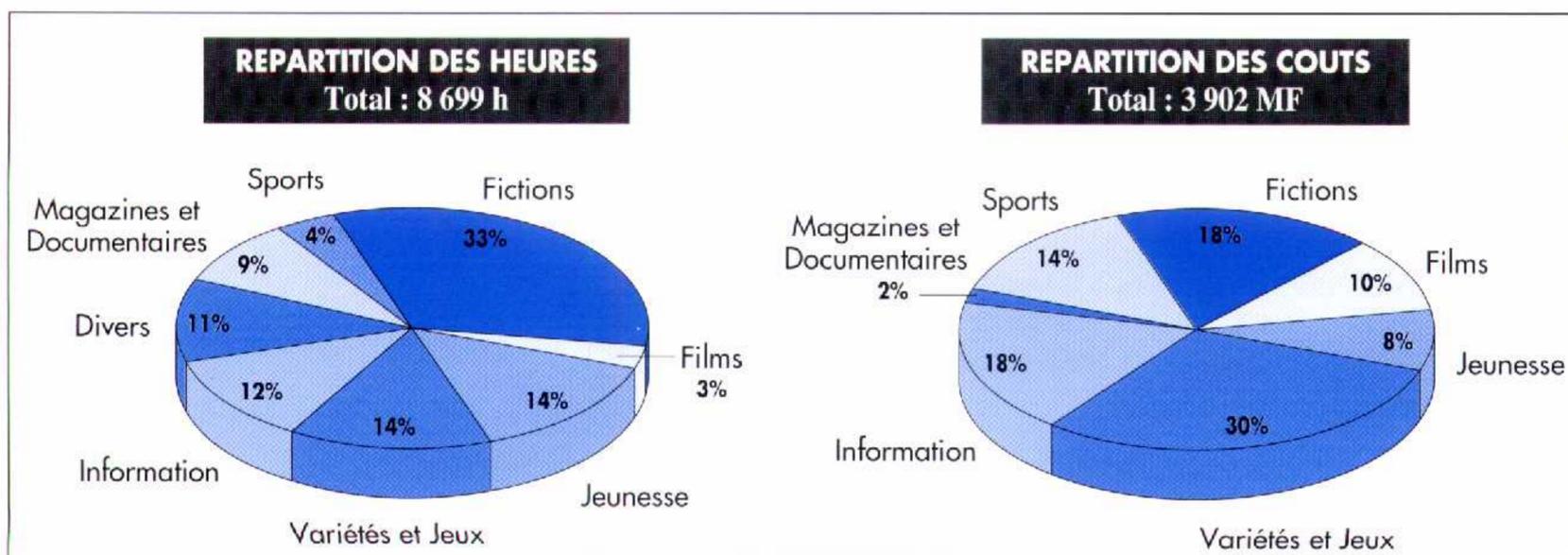


## Décomposition de la grille 1992

Chaque unité de programme a réfléchi, innové et pris des risques avec succès.

En 1992, TF1 a obtenu 94 des 100 meilleures audiences toutes chaînes confondues.

Le 26 décembre 1992, "Le Grand Bluff" présenté par Patrick Sébastien a atteint le record absolu d'audience en réunissant 17,5 millions de téléspectateurs.



# ACTIVITES DU GROUPE

## EDITION - DISTRIBUTION

### TF1 ENTREPRISES

Créée en 1989, TF1 ENTREPRISES a connu un développement rapide.

Chiffre d'affaires social (en MF)	1992	1991	1990
Vidéo	188	185	56
Télématique	69	71	49
Distribution internationale	50	30	42
Divers	5	-	-
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>286</b>	<b>147</b>

En 1992, l'activité distribution internationale / vente de programmes progresse. L'activité télématique reste stable conformément aux prévisions. Après une année 1991 exceptionnelle, l'activité d'édition et de distribution de vidéocassettes enregistre une consolidation de ses ventes et conforte sa place de premier distributeur français, après trois majors américaines.

Le résultat net social a atteint 36 MF en 1992, en recul de 8 MF par rapport à l'exercice 1991 en raison du montant élevé des amortissements des droits vidéo.

En 1993, la distribution internationale devrait poursuivre sa progression et la vidéo devrait enregistrer une croissance sensible.

### UNE MUSIQUE

UNE MUSIQUE a été créée en 1988 pour permettre à TF1 de se constituer et d'exploiter un portefeuille de droits musicaux.

(en MF)	1992	1991	1990
Chiffre d'affaires social	62	16	7

Grâce au fort développement de sa nouvelle activité d'édition phonographique, le chiffre d'affaires a été multiplié par 4 en 1992. UNE MUSIQUE a réussi en un an à acquérir 1% de part de marché français et a obtenu 6 disques d'Or. En 1993, UNE MUSIQUE continuera à développer son activité d'édition phonographique.

### TELESHOPPING

En 1987, TF1 et Pierre Bellemare décident de lancer le téléachat en France.

Autour de son émission "Téléshopping", la société a développé le couponning-presse (1988), la galerie marchande minitel et le bus-mailing (1989), les catalogues (1990) et une deuxième émission "Télévitrine" (1991).

	1992	1991	1990
Chiffre d'affaires social (en MF)	282	309	249
Fichier clients (milliers)	1 100	850	650

En 1991, l'émission Téléshopping avait bénéficié d'un surcroît d'audience du fait de son positionnement derrière un flash spécial relatant la Guerre du Golfe.

Après cette année atypique, 1992 marque l'année de la maturité du télé-achat.

En 1993, TELESHOPPING renforcera son catalogue, outil de fidélisation et de recrutement des clients.

### TF1 EDITIONS

Depuis sa création en 1988, TF1 EDITIONS, exploitant le potentiel éditorial de la chaîne, publie un nombre limité de titres, mais à grand succès et gros tirages.

Le nombre réduit de parutions explique le fléchissement du chiffre d'affaires en 1992.

(en MF)	1992	1991	1990
Chiffre d'affaires social	29	39	32

## EUROSPORT

### PREMIERE CHAINE SPORTIVE PAN-EUROPEENNE diffusée en Allemand, Hollandais, Anglais et Français

Ce programme est né de l'initiative de l'Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R.) qui achète des droits sportifs pour ses membres. Pour mieux exploiter ces droits, les 17 membres de l'U.E.R. constituent un consortium en 1988 et confient à SKY TV le rôle d'opérateur technico-commercial. En mai 1991, SKY TV arrête l'exploitation d'EUROSPORT. TF1 redémarre alors ce programme en 10 jours.

En 1992, EUROSPORT renforce son audience avec plus de 9 millions d'européens en moyenne par jour et accroît le nombre de ses annonceurs : 125 contre 77 en 1991.

Construit à partir des meilleurs événements sportifs internationaux, le programme fait une place de choix aux disciplines les plus appréciées du public européen (football, tennis, athlétisme, sports mécaniques,...) en donnant la priorité au direct.

Début 1993, les réseaux EUROSPORT et "The European Sport Network" (TESN) se rapprochent au sein d'un partenariat TF1 / CANAL+ / ESPN (CAPITAL CITIES-ABC) pour ne diffuser qu'un seul programme sur l'ensemble de l'Europe : EUROSPORT.

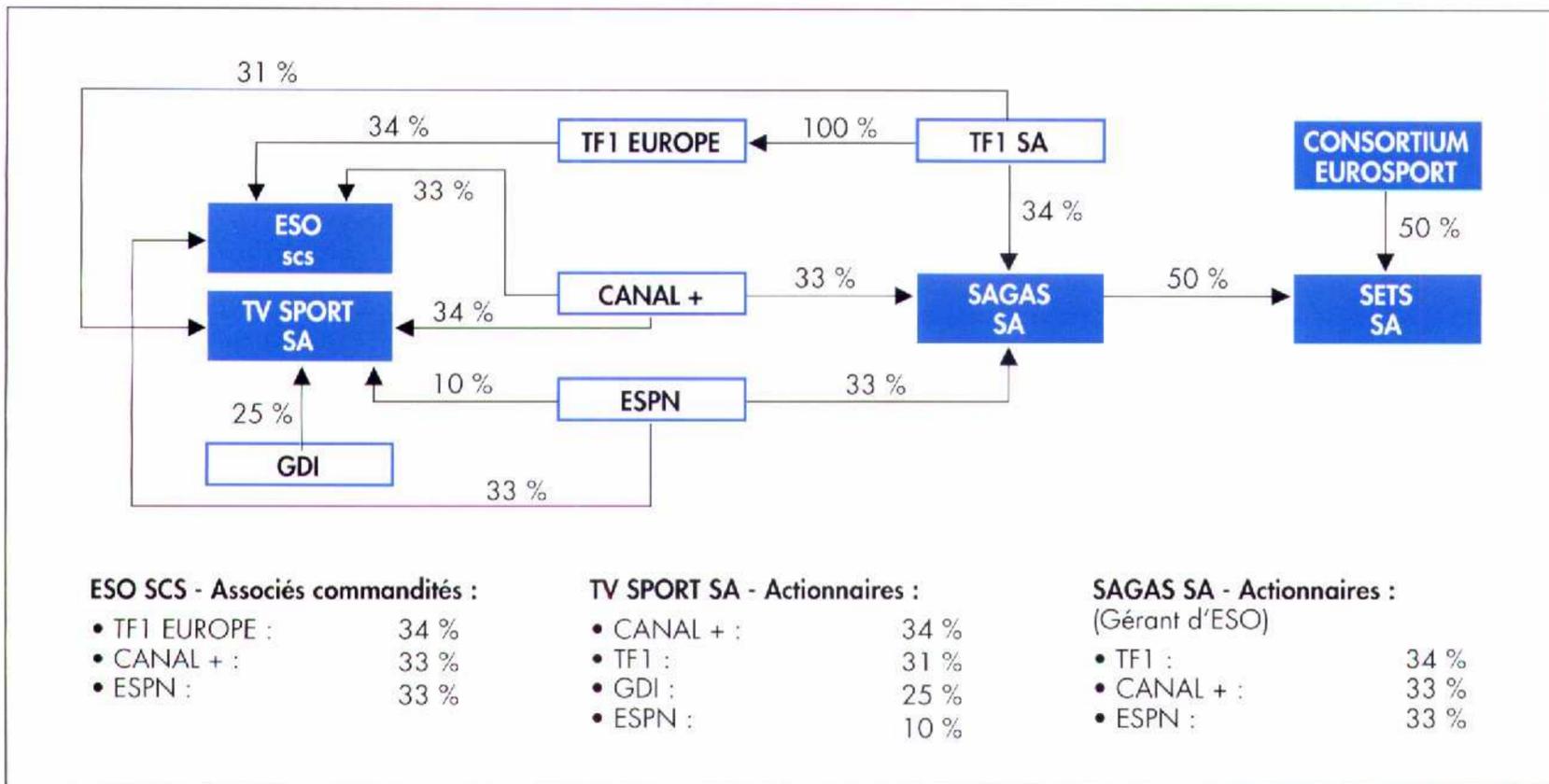
Dans le cadre de ce rapprochement, TV SPORT diffuse en langue française le programme d'EUROSPORT international, au sein duquel elle insère en moyenne 2 heures de programmes par jour destinées aux téléspectateurs francophones (France, Belgique et Suisse francophones,...).

Cette nouvelle organisation devrait permettre à EUROSPORT de développer ses recettes en 1993.

## ORGANISATION

- Diffuseur : – CONSORTIUM EUROSPORT
- Exploitants : – ESO (programme international)  
– TV SPORT (version francophone)
- Prestataire technique : – SETS

## LIAISONS FINANCIERES APRES LE RAPPROCHEMENT



## PRODUCTION

### TF1 FILMS PRODUCTION

TF1 est, au travers de sa filiale TF1 FILMS PRODUCTION, le premier investisseur des chaînes en clair dans le financement des films français (653 MF investis depuis 1988 dans la coproduction de 84 longs métrages).

Depuis 1987, la politique de coproduction, centrée sur les grands films populaires de qualité, a été une réussite :

- en salle : 22 films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION ont dépassé le million d'entrées, dont "Indochine" qui a obtenu en 1993 l'Oscar du meilleur film étranger à Hollywood.
- à l'antenne : 18 films ont déjà été diffusés, avec des scores moyens d'audience de 24% et de part de marché de 42%.

### BANCO PRODUCTION - PROTECREA

Filiales à 100% respectivement créée et reprise en 1990, BANCO PRODUCTION et PROTECREA produisent avec des partenaires français ou étrangers des fictions et séries de qualité destinées au prime-time et permettent à TF1 de se constituer un patrimoine de droits.

La production "Honorin et La Lorelei" a obtenu le meilleur score fiction 1992 avec 55,2% de part de marché.

### FAITS MARQUANTS OU LITIGES

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement les résultats ou la situation financière du groupe.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 1993

Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1992 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 1992 sont présentés, comme chaque année, à la fois, au niveau de TELEVISION FRANÇAISE 1 (société-mère) et au niveau du Groupe (comptes consolidés).

A la veille de la privatisation, fin 1986, les téléspectateurs se répartissaient de manière équilibrée entre TF1 et A2 (38 % de Part de Marché - PDM - chacune).

Entre 1986 et 1992, TF1 passe de 38 % à plus de 40 % de PDM. C'est la réponse du public à l'offre généraliste d'une grille de programmes fortement structurée qui répond aux attentes fondamentales des téléspectateurs : divertissement, information, évasion.... C'est également les résultats de la création d'une centaine d'émissions nouvelles, du lancement permanent de nouveaux talents et du souci constant de dialogue avec le public.

## ACTIVITE 1992

En 1992, programmer c'est pour TF1, concilier les exigences suivantes : répondre aux attentes d'un public dont les goûts évoluent de plus en plus vite, susciter le plus grand nombre de consensus familiaux, répondre aux exigences des annonceurs et respecter le cahier des charges et le budget prévisionnel.

Au cours de l'année 1992, la conciliation de ces exigences a été l'objectif principal de la programmation de TF1.

Chaque unité de programme a réfléchi, innové, pris des risques.

- **Les variétés** : en septembre 1992, Christophe DECHAVANNE transforme l'access prime-time de TF1 en rendez-vous quotidien : 5 millions de téléspectateurs le plébiscitent chaque soir. En décembre 1992, Patrick SEBASTIEN se voit attribuer le record absolu d'audience prime-time par 17 millions de téléspectateurs pour le "Grand Bluff".

- **La jeunesse** : DOROTHEE a élargi l'audience de ses émissions des enfants aux parents. Par ailleurs, 2 sitcoms français sont devenus en quelques semaines les coqueluches des petits et des grands : "Hélène et les Garçons" (plus de 4 millions de téléspectateurs chaque soir) et "Le Miel et les Abeilles".

- **Les fictions** : la coproduction avec succès de 70 téléfilms de 90 minutes par an et la création de héros récurrents ("Julie Lescaut", "Le J.A.P.", "Cordier, Juge et Flic", "Navarro", "Moulin"...), de mini-séries ("Une Famille Formidable"), de films de prestige ("L'Affaire Seznec"), de grands feuilletons ("Les Coeurs Brûlés"...).

- **Les magazines** : la télé-vérité (reality show) permet aux Français de se parler, de s'observer, de s'offrir leur expérience mutuelle ("Perdu de Vue", "L'Amour en Danger", "Mea Culpa"...). En mars 1993, TF1 va plus loin et devient médiateur entre les Français et leur justice avec "Témoin n°1".

- **Les films** : records d'audience avec "Le Grand Chemin", "Les Compères", "Crocodile Dundee", "Le Solitaire"...

- **Le sport** : les grands rendez-vous du football rivalisent notamment avec les grands prix de formule 1 et la boxe.

- **L'information** : le public plébiscite jour après jour la qualité et l'indépendance de l'information de TF1 : 10 millions de téléspectateurs chaque soir à 20 h, 8 millions chaque jour à 13 h.

Par ailleurs, en 1992, EUROSPORT, première chaîne thématique sportive européenne, a poursuivi son développement tant en terme de couverture, plus de 38,5 millions de foyers européens, que commercial avec près de 50 % du marché de la publicité TV pan-européenne.

En 1993, le rapprochement d'EUROSPORT et de TESN, au sein d'un partenariat avec CANAL+ et CAPITAL CITIES / ABC renforce la position d'EUROSPORT auprès des téléspectateurs et des annonceurs européens, qui bénéficie d'un programme plus riche et d'une offre de services accrue.

En 1992, TF1 a évolué dans un environnement difficile marqué par la dérive commerciale des chaînes publiques qui se traduit par un accès dérégulé pour ces chaînes aux recettes publicitaires et par une surenchère sur le marché d'acquisition des droits. Dans ce contexte, TF1 conserve son leadership en terme d'audience et conforte sa part de marché publicitaire en dépit d'un cadre réglementaire toujours aussi pesant.

## RESULTATS 1992 - PERSPECTIVES 1993

### Le Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe TF1 s'élève à 7 434 MF, à comparer à 6 537 MF en 1991, soit une progression de 13,7 %.

Les recettes publicitaires de l'antenne représentent 6 237 MF, les autres recettes 1.197 MF, à comparer à 5 498 MF et 1 039 MF pour 1991.

Le résultat net consolidé ressort à 455 MF se décomposant en 451 MF pour la part du Groupe et 4 MF pour la part des minoritaires. Les chiffres correspondants de 1991 étaient de 341 MF et 4 MF. Ainsi la progression du résultat part du Groupe est d'environ de 32 %.

Le bénéfice d'exploitation quant à lui s'est élevé à 546 MF contre 527 MF en 1991, après 200 MF de dotation nette aux comptes d'amortissements et de provisions. Le fonds de roulement s'est accru de 181 MF.

Les activités de diversification ont consolidé leurs positions et défendu leurs marges sur un marché atone. L'ensemble des

activités de diversification, y compris EUROSPORT, représente 16,1 % du chiffre d'affaires consolidé.

#### Edition - Distribution

Après une période de forte croissance, l'activité de ces entreprises s'est stabilisée. Aujourd'hui, l'évolution du chiffre d'affaires suit généralement celle de la consommation des ménages.

#### TF1 ENTREPRISES

Cette filiale regroupe 4 activités : la vente de programmes, la télématique, les droits dérivés et la distribution de cassettes vidéo.

En 1992, le département distribution internationale chargé de la vente des programmes a connu une forte croissance après sa restructuration en 1991.

La croissance de la recette des kiosques téléphoniques a compensé la baisse du chiffre d'affaires du minitel désormais très concurrencé.

L'activité droits dérivés a connu quelques succès commerciaux encourageants.

Le département vidéo a conforté sa place de 1er distributeur français derrière les 3 filiales des majors américaines. Toutefois l'absence de produits forts, tels que "La Gloire de Mon Père" et "le Château de Ma Mère", qui avaient tiré les ventes en 1991, s'est traduit par une stagnation de l'activité avec près de 2,4 millions de cassettes vendues en 1992 contre 2,2 en 1991.

#### UNE MUSIQUE

Après des débuts parfois difficiles, UNE MUSIQUE a connu en 1992, une forte croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat avant impôts. Celle-ci coïncide avec le développement de l'activité d'édition phonographique en association avec de grands partenaires. En 1992, UNE MUSIQUE a vendu près de 2,7 millions de disques, CD ou cassettes.

#### TELE-SHOPPING

En dépit d'une baisse de son chiffre d'affaires, TELE-SHOPPING a amélioré sa rentabilité avant impôts et conforté son savoir-faire dans ses diversifications (catalogues...). Suite à l'assouplissement de la réglementation en 1992, cette entreprise devrait connaître de nouveaux développements en 1993.

#### TF1 EDITIONS

1992 a été marqué par 3 grands succès : "l'Année Criminelle", "Crimes de sang" et "Les Coeurs Brûlés".

#### Production

##### TF1 FILMS PRODUCTION

Premier investisseur des chaînes en clair. 22 longs métrages ont été coproduits en 1992, dont "Indochine", Oscar du meilleur film étranger à Hollywood.

##### PROTECREA et BANCO PRODUCTION

Ont livré à la chaîne une vingtaine de fictions ("Commissaire Moulin", "Une Famille Formidable", "Les Mouettes"...), des magazines ("Ushuaïa", "52 sur la Une"...).

#### EUROSPORT

Au 1er février 1993, le programme était reçu dans 30 pays européens, dont les 12 de la CEE, par 38,5 millions de foyers (+ 16 % par rapport à janvier 1992). EUROSPORT a diffusé, en allemand, hollandais, anglais et français les grands événements sportifs de 1992 (Jeux Olympiques d'hiver et d'été, Tennis ATP, Eurochamps 1992...).

La contribution des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires et au résultat consolidés est la suivante :

(En millions de Francs)	Chiffre d'affaires	Résultat consolidé
<b>TF1 SA</b>	<b>6 301,8</b>	<b>413,7</b>
<b>PUBLICITE</b>	<b>27,6</b>	<b>6,0</b>
TF1 PUBLICITE	23,3	5,7
TF1 PUBLICITE BELGIQUE	0,6	(0,1)
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	3,7	0,4
<b>EDITION / DISTRIBUTION</b>	<b>703,1</b>	<b>44,0</b>
TF1 ENTREPRISES	314,3	30,2
UNE MUSIQUE	65,5	3,2
CIC	7,9	0,6
DUBE	-	-
TELE-SHOPPING	281,8	8,2
EURO MEDIA SHOP	0,1	(0,1)
TF1 EDITIONS	33,5	1,9
<b>EUROSPORT</b>	<b>260,0</b>	<b>(59,5)</b>
TF1 EUROPE	-	1,6
ESO	109,0	(61,3)
SETS	151,0	0,2
<b>PRODUCTION</b>	<b>108,4</b>	<b>6,6</b>
TF1 FILMS PRODUCTION	44,9	(0,9)
PROTECREA	36,1	2,6
BANCO PRODUCTION	27,4	4,9
<b>STUDIOS 107</b>	<b>33,3</b>	<b>(6,0)</b>
<b>FINANCE</b>	<b>-</b>	<b>46,4</b>
SYALIS	-	19,8
LA RESERVEE	-	26,6
<b>TOTAL</b>	<b>7 434,2</b>	<b>451,2</b>

#### TF1 S.A.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1992 s'est élevé à 5 835 MF se décomposant en 5 803 MF au titre des recettes publicitaires et 32 MF de recettes diverses.

Le montant de la dotation au compte de provisions pour l'impôt sur les bénéfices est de 141 MF contre 168 MF pour 1991. La provision pour la participation des salariés est de 5 MF.

Le bénéfice net de l'exercice est de 465 MF contre 290 MF pour 1991.

#### OBJECTIFS 1993

- rester leader en termes de part de marché :
  - d'audience grâce à une offre de programmes de qualité, sans cesse renouvelée qui répond aux attentes des téléspectateurs,
  - publicitaire au travers d'un partenariat renforcé avec les annonceurs et la commercialisation de nouveaux produits adaptés aux besoins de ses clients.
- se développer :
  - en renforçant les activités de diversification,
  - en explorant de nouveaux développements,
  - en assurant un suivi de l'évolution des nouvelles technologies.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 1993

## RESOLUTIONS

Vos Commissaires aux comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 1992 et sur les conventions relevant de l'article 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes de l'exercice 1992, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la présentation des comptes consolidés,
- de renouveler, pour deux années, les mandats d'Administrateur de Francis BOUYGUES, Martin BOUYGUES, François DALLE, Patrick LE LAY, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART-LAFARGE, CREDIT LYONNAIS, SOCIETE GENERALE, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de nommer, pour deux années, Corinne BOUYGUES, Administrateur aux lieu et place de la société EDITIONS MONDIALES, qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de prendre acte de la fusion intervenue entre le Cabinet SALUSTRO, VINCENT, GAYET ET ASSOCIES commissaire aux comptes titulaire et la S.E.E.C REYDEL BLANCHOT et Associés, et que sa nouvelle dénomination sociale est SALUSTRO-REYDEL.
- de renouveler, pour six années, les mandats des commissaires aux comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO-REYDEL et suppléant de Jean-Louis MULLENBACH, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de renouveler l'autorisation, qui n'a pas été utilisée, que vous aviez donnée par votre Assemblée du 12 juin 1992, permettant à votre Société d'acheter en Bourse ses propres actions en vue de régulariser leur marché. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 500 F par action et le prix minimum de vente 285 F par action.
- d'annuler l'autorisation (non utilisée) donnée par l'Assemblée du 12 juin 1991 et d'autoriser votre Conseil, pour une durée de 5 ans, à émettre un ou des emprunts obligataires pour un montant de 1 milliard de francs.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

**Le Conseil d'Administration**

Dans le cadre du rapprochement

EUROSPORT (TF1) / TV SPORT (TESN) :

- TF1 a créé et souscrit 850 actions de 100 F valeur nominale, soit 34 % du capital de la SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE L'AUDIOVISUEL SPORTIF - SAGAS, société anonyme au capital de 250.000 F, ayant pour objet de gérer désormais ESO aux lieu et place de TF1 EUROPE.

Le solde du capital est détenu par moitié par CANAL+ (33 %) et par ESPN / CAPITAL CITIES-ABC (33 %).

- TF1 a cédé, à sa valeur nette comptable, la totalité de sa participation (1.250 actions), soit 50 % du capital de la SOCIETE EUROPEENNE DE TELETRANSMISSIONS SPORTIVES - SETS, à SAGAS.
- TF1 a souscrit 46.500 actions de 100 F valeur nominale, soit 31 % du capital de TV SPORT, société anonyme au capital de 15.000.000 F, chargée de la version francophone du programme d'EUROSPORT.

CANAL+ détient 34 % du capital de TV SPORT, GENERALE D'IMAGES (CGE) 25 % et ESPN / CAPITAL CITIES-ABC 10 %.

#### Autres événements

Loi SAPIN : les conditions générales de vente de TF1 PUBLICITE ont été mises en conformité avec les dispositions de la nouvelle Loi. Le niveau des tarifs a été maintenu.

"Les Marches de la Gloire" : TF1 a été condamnée à 55 MF de dommages et intérêts pour concurrence déloyale à l'égard de FRANCE 2. Cette somme a été payée.

## CAPITAL

#### Le titre

Depuis 1987, les performances du titre TF1 sur le marché boursier attestent de la bonne santé de l'Entreprise et de sa politique dynamique de distribution de dividendes (près de 50 % de son bénéfice net).

Fin décembre 1992, l'action TF1 avait offert un rendement de 18 % par an (avoir fiscal compris), par rapport à son cours d'introduction de 165 F.

Par ailleurs, TF1 a été honorée en 1992 du 2ème Prix des Entreprises cotées au Second Marché par la SBF-Bourse de Paris et le Crédit National ; critères retenus pour le classement : rentabilité économique, structure financière, performance du titre.

#### Achat en bourse

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de l'autorisation annuelle qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 12 juin 1992, en vue de régulariser le marché boursier des actions TF1.

#### Montant

Le capital de TELEVISION FRANCAISE 1 est de 210 000 000 Francs, divisé en 21 000 000 actions de 10 Francs nominal chacune.

#### Gestion des titres TF1

Depuis le 1er janvier 1993, TF1, en tant que société émettrice, assure seule la gestion de son service titres et de son service financier.

A cet effet, vous pouvez contacter la société en adressant votre correspondance à TF1, Service DAEF/Titres - 1, quai du Point du Jour - 92656 BOULOGNE CEDEX.

#### Actionnariat

A la connaissance du Conseil, le capital de la société, au 13 avril 1993, se répartit comme suit :

BOUYGUES	25,0 %
CREDIT LYONNAIS	8,1 %
SOCIETE GENERALE	6,0 %
Groupe WORMS & CIE	5,0 %
Salariés	2,9 %
Autres actionnaires France	21,3 %
Autres actionnaires étrangers	31,7 %
	<b>100,0%</b>

## AFFECTATION ET REPARTITION DES RESULTATS DE TELEVISION FRANCAISE 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice 1992 et après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 644.470.225,30 F, compte tenu du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 179.847.128,20 F, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

Affectation à la Réserve spéciale des plus-values à long terme	163 995 117,00 F
Affectation à la Réserve générale	100 000 000,00 F
Distribution d'un dividende de (soit un dividende de 10 F net par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 5 F)	210 000 000,00 F
Affectation du solde au Report à nouveau	170 475 108,30 F

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 30 juin 1993.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1989, 1990 et 1991, avaient été respectivement de 5 F, 7 F et 8 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ayant été de 2,50 F, 3,50 F et 4 F.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 1993

## RESOLUTIONS

Vos Commissaires aux comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 1992 et sur les conventions relevant de l'article 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes de l'exercice 1992, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la présentation des comptes consolidés,
- de renouveler, pour deux années, les mandats d'Administrateur de Francis BOUYGUES, Martin BOUYGUES, François DALLE, Patrick LE LAY, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART-LAFARGE, CREDIT LYONNAIS, SOCIETE GENERALE, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de nommer, pour deux années, Corinne BOUYGUES, Administrateur aux lieu et place de la société EDITIONS MONDIALES, qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de prendre acte de la fusion intervenue entre le Cabinet SALUSTRO, VINCENT, GAYET ET ASSOCIES commissaire aux comptes titulaire et la S.E.E.C REYDEL BLANCHOT et Associés, et que sa nouvelle dénomination sociale est SALUSTRO-REYDEL.
- de renouveler, pour six années, les mandats des commissaires aux comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO-REYDEL et suppléant de Jean-Louis MULLENBACH, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de renouveler l'autorisation, qui n'a pas été utilisée, que vous aviez donnée par votre Assemblée du 12 juin 1992, permettant à votre Société d'acheter en Bourse ses propres actions en vue de régulariser leur marché. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 500 F par action et le prix minimum de vente 285 F par action.
- d'annuler l'autorisation (non utilisée) donnée par l'Assemblée du 12 juin 1991 et d'autoriser votre Conseil, pour une durée de 5 ans, à émettre un ou des emprunts obligataires pour un montant de 1 milliard de francs.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

**Le Conseil d'Administration**

# RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

\* En Francs

NATURE DES INDICATIONS	1988 (1)	1989	1990	1991	1992
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social *	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
b) Nombre d'actions émises	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES *</b>					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	5 998 570 975	4 516 826 134	4 867 144 981	5 178 682 786	5 834 944 678
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	507 513 047	436 414 154	535 045 719	545 608 419	740 943 288
c) Impôts sur les bénéfices	86 491 333	143 345 799	165 504 939	167 840 066	140 824 240
d) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	132 796 587	216 389 662	280 871 781	290 171 585	464 623 097
e) Montant des bénéfices distribués	63 000 000	105 000 000	147 000 000	168 000 000	210 000 000 <sup>(2)</sup>
<b>III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION *</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	20,00	13,50	17,07	17,50	28,32
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6,33	10,30	13,37	13,81	22,12 <sup>(2)</sup>
c) Dividende versé à chaque action	3,00	5,00	7,00	8,00	10,00
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	1 473	1 344	1 276	1 192	1 176
b) Montant de la masse salariale *	654 967 543	502 535 056	480 358 433	570 324 356	524 941 319
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux *	247 381 131	220 176 342	179 032 239	216 151 921	217 430 643

(1) Exercice de seize mois

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1992

## SUR LES COMPTES SOCIAUX

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TFI, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1992.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 23 avril 1993

Dominique LEDOUBLE

SALUSTRO REYDEL  
Edouard SALUSTRO

## SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TFI, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1992.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### 2 - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Paris, le 23 avril 1993

Dominique LEDOUBLE

SALUSTRO REYDEL  
Edouard SALUSTRO

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1992

## SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi, et préalablement autorisées par votre conseil d'administration :

### 1 - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1 - Avec la société STUDIOS 107

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 12 octobre 1992.

Aux termes d'un engagement, en date du 31 décembre 1992, TF1 s'est portée caution, envers la société FINANCIERE SAINT-HONORE, du paiement des loyers dûs à cette dernière par la société STUDIOS 107, au titre d'un contrat de location financière portant sur des matériels techniques d'une valeur de 12,3 millions de francs et venant à échéance le 1er janvier 1997.

L'octroi de la caution précitée n'a donné lieu à aucune rémunération au profit de TF1.

Administrateur concerné : Monsieur Patrick LE LAY (représentant permanent de TF1 au Conseil d'Administration du STUDIOS 107).

#### 1.2 - Avec la société BOUYGUES

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 12 octobre 1992.

Aux termes d'une convention d'assistance en matière de gestion administrative, financière, juridique et de direction générale, en date du 21 octobre 1992, conclue entre les sociétés TF1 et BOUYGUES, cette dernière a facturé en 1992 à votre société une somme de 33,2 millions de francs, représentant 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Administrateurs concernés : Messieurs Francis BOUYGUES, Martin BOUYGUES, Patrick LE LAY et Olivier POUPART-LAFARGE.

### 2 - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

#### 2.1 - Avec la société TF1 PUBLICITE

TF1 et TF1 PUBLICITE exercent leurs relations, depuis le 1er janvier 1989, dans le cadre de deux contrats :

- Un contrat de régie, aux termes duquel TF1 PUBLICITE est chargée de rechercher, à titre exclusif, toute publicité destinée à être diffusée sur le réseau de diffusion de TF1. TF1 PUBLICITE supporte seule les frais de prospection engagés, et à ce titre, bénéficie sur ses achats d'espaces à la chaîne, d'une remise pour commission de régie déterminée en

fonction du tarif brut négocié avant déduction des commissions d'agences de publicité, soit 434,5 millions de francs au titre de l'exercice 1992.

- Un contrat de mandat, aux termes duquel les coûts de certains services fonctionnels et de certaines dépenses nécessaires, notamment à la promotion de l'antenne, sont répartis entre les deux sociétés. En application de ce contrat de mandat, TF1 a facturé en 1992 TF1 PUBLICITE, pour un montant de 91,5 millions de francs.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick LE LAY et Etienne MOUGEOTTE.

#### 2.2 - Avec la société TF1 ENTREPRISES

TF1 et TF1 ENTREPRISES exercent leurs relations depuis le 2 octobre 1989 dans le cadre de deux contrats :

- Un contrat de location-gérance, aux termes duquel TF1 ENTREPRISES exploite les droits de toute nature (diffusion, vidéo, télématique) concédés à TF1 dans le cadre des contrats de coproduction, moyennant une redevance égale à 5 % des sommes perçues. En application de ce contrat, TF1 a facturé en 1992 à TF1 ENTREPRISES une redevance de location-gérance d'un montant de 6,3 millions de francs.
- Un contrat de mandat aux termes duquel TF1 ENTREPRISES commercialise les droits de diffusion acquis par TF1 et non utilisés totalement ou partiellement, moyennant une rémunération de 35 % du prix de vente obtenu, en contrepartie de ses frais de commercialisation. En application de ce contrat, TF1 ENTREPRISES a facturé en 1992 TF1 pour un montant de 1 million de francs.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick LE LAY (représentant permanent de TF1 au Conseil d'Administration de TF1 ENTREPRISES) et Etienne MOUGEOTTE.

#### 2.3 - Avec la société BOUYGUES

Aux termes d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en date du 20 mars 1991, conclue entre les sociétés TF1, BOUYGUES, BATIR et le Cabinet SAUBOT et JULLIEN, il a été convenu que BOUYGUES pourrait réaliser pour le compte de TF1 et de BATIR les travaux d'aménagement techniques et architecturaux supplémentaires prévus pour le nouveau siège de TF1.

En application de cette convention, la société BOUYGUES a facturé à TF1, une somme de 18,8 millions de francs au titre de l'exercice 1992.

Administrateurs concernés : Messieurs Francis BOUYGUES, Martin BOUYGUES, Patrick LE LAY et Olivier POUPART-LAFARGE.

Paris, le 23 avril 1993

Dominique LEDOUBLE

SALUSTRO REYDEL  
Edouard SALUSTRO

# TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 1993

## PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 1992 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

## DEUXIEME RESOLUTION

*(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve lesdites conventions et opérations.

## TROISIEME RESOLUTION

*(Affectation des résultats)*

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 644.470.225,30 F, compte tenu du Report à nouveau de l'exercice précédent de 179.847.128,20 F, approuve l'affectation et la répartition suivantes de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation à la Réserve spéciale des plus-values à long terme 163.995.117,00 F
- Affectation à la Réserve générale 100.000.000,00 F
- Distribution d'un dividende de 210.000.000,00 F soit une somme de 10 F par action de 10 F valeur nominale auquel s'ajoute un avoir fiscal de 5 F
- Affectation du solde au Report à nouveau 170.475.108,30 F

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 Juin 1993.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1989, 1990 et 1991, avaient été respectivement de 5 F, 7 F et 8 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ayant été de 2,50 F, 3,50 F et 4 F.

## QUATRIEME RESOLUTION

*(Présentation des comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés au 31 décembre 1992 lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

## CINQUIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur Francis BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## SIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur Martin BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## SEPTIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur François DALLE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## HUITIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick LE LAY, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## NEUVIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur Etienne MOUGEOTTE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## DIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier POUPART-LAFARGE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## ONZIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur du CREDIT LYONNAIS, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## DOUZIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de la SOCIETE GENERALE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## TREIZIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale nomme, pour deux années, Administrateur, Madame Corinne BOUYGUES, demeurant 30, rue La Fontaine - 75016 PARIS, aux lieu et place de la société EDITIONS MONDIALES, qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat d'Administrateur, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Madame Corinne BOUYGUES a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société.

## **QUATORZIEME RESOLUTION**

*(changement de dénomination sociale d'un commissaire aux comptes)*

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, prend acte de la fusion intervenue le 30 septembre 1992 entre le Cabinet SALUSTRO, VINCENT, GAYET et ASSOCIES - S.V.G.A., Commissaire aux Comptes titulaire et la S.E.E.C. REYDEL BLANCHOT et ASSOCIES, et que sa nouvelle dénomination sociale est désormais SALUSTRO REYDEL, 2, avenue Hoche - 75008 PARIS.

## **QUINZIEME RESOLUTION**

*(renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet SALUSTRO REYDEL, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## **SEIZIEME RESOLUTION**

*(renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices, le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis MULLENBACH, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*(Autorisation d'achat en Bourse pour régulariser le marché)*

L'Assemblée Générale, en application de l'article 217-2 de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966, tel que modifié par la Loi n°81-1162 du 30 décembre 1981, autorise la Société à acheter en Bourse ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 500 F par action et le prix minimum de vente 285 F par action.

La présente autorisation est donnée pour une durée de douze mois, à compter de ce jour.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

## **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

*(émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration :

- annule l'autorisation d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires, donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1991, dans la quinzième résolution ;
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission en France et/ou à l'étranger d'obligations, subordonnées ou non, notamment sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée, avec ou sans bon donnant le droit de souscrire d'autres obligations, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 1 milliard de francs ou de la contre-valeur de cette somme en devises étrangères, ou en Ecu, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de ce ou de ces emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations définies ci-dessus et qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus visé.

En cas d'émission d'obligations avec bons en francs, le montant à imputer sur la présente autorisation sera celui correspondant au montant nominal des obligations susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des droits attachés aux bons.

En cas d'émission d'obligations à bons en devises, la contre-valeur en francs à retenir sera celle correspondant, au jour de l'émission des obligations à bons, au montant nominal de celles-ci ainsi qu'au montant nominal des obligations susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des droits attachés aux bons.

Conformément à la Loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

## **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.